

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 615 Subventions (8.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma d'animation.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations PIAFF et AFCA ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association française du cinéma d'animation, 53 bis rue Rodier (9e). 46743-2019-03704.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association PIAFF, 107 rue de Ménilmontant (20e). 191239-2019-03918.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 8.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO